le toujours avec la même intrépidité. S'il revient de nouveau à la charge, ne vous démentez point, ſoutenez vos regards, ſans les détourner & ſans donner aucun ſigne de crainte, il ſera vaincu. Il n'y a point d'enragé qui ne céde à cette troiſième épreuve. Jamais un de ces infortunés que vous aurez ainſi regardé, par trois fois, n'approchera de vous : la crainte que vous lui aurez inſpirée ne s'effacera jamais de ſon eſprit.

IV.

Gravures.

Décoration intérieure d'une Gallerie, dédiée à M. Peronet, Architecte du Roi. Prix d'Architecture remporté par M. Deſprez, en deux planches, une grande & une petite ; avec une autre petite planche repréſentant une Ruine d'un Monument d'Architecture, par le même Auteur ; ſe vend à Paris chez les ſieurs Panſeron, Profeſſeur d'Architecture, cul-de-ſac Sainte-Marine, maiſon de M. Preſtat, Garniſſeur du Roi ; Jombert, Libraire, rue Dauphine ; Joullain, Marchand d'Eſtampes, quai de la Mégiſſerie, à la Ville de Rome ; Baſant, Marchand d'Eſtampes, rue Serpentes ; Huguier, Marchand d'Eſtampes, rue des Mathurins. Prix, 16 ſ. ſur le format du grand Colombier.

V.

Obſervations ſur le fumier de cheval qui a ſubi la fermentation.

Dès que le fumier de cheval a ſubi la fermentation, il chancit & devient tel qu'on le deſtine communément à former une couche à champignon.

Faites tremper ce fumier fermenté pendant trois jours dans de l'eau de riviere ou de fontaine. Après cela, vous ferez paſſer cette eau ſur des cendres quelconques, leſſivées ou non-leſſivées ; pour donner à l'eau une nouvelle pointe, il faudroit piquer ſur les cendres quelques morceaux de chaux.

En clarifiant ſimplement cette eau de fumier, on pourroit en obtenir les mêmes effets à très-peu de choſe près.

Pour ce qui concerne le blanchiment des toiles, lequel entraîne beaucoup de frais lorſqu'on veut parvenir à un beau blanc, on peut également mettre en uſage l'eau alkaline du fumier dans laquelle il ſeroit bon de faire infuſer un peu de chaux. Si l'on n'en mettoit pas trop, il n'y auroit pas à craindre que le fil perdit rien de ſa force. Par cette méthode, on pourroit facilement épargner beaucoup de bois, de cendres, de ſoins & de peines.

Ce qui conſerve la couleur rouſſe du fil, c'eſt l'acide qui ſe trouve dans toutes les toiles avant qu'elles ſoient blanchies. Il faut faire tremper long-tems la toile dans de l'eau échauffée par le ſoleil pour amortir les parties qui conſtituent la force du fil, avant que d'en venir à la leſſiver ; mais une opération qui auroit le même effet, ſi même elle n'en avoit pas un meilleur, ce ſeroit de mettre les toiles dans une cuve remplie de cette eau alkaline de fumier, qu'on auroit ſoin de bien remuer ſix fois par jour, propre à l'agiter du fond de la cuve à la ſuperficie & de la ſuperficie au fond, afin de donner plus de priſe aux ſels ſur l'acide.

VI.

Faute eſſentielle à corriger.

Dans la Gazette N°. 52, p. 414, col. 2, on lit ; » après avoir mis de ce ſyrop dans » la chaudiere, on y verſe de l'eau ; on peut » attendre pour y mettre l'eau que le ſyrop » ait commencé à bouillir ». C'eſt une erreur ; il faut au contraire lire ; après avoir mis l'eau dans la chaudiere, on y verſe du ſyrop ; l'on peut attendre pour y mettre le ſyrop que l'eau commence à bouillir. Si l'on mettoit le ſyrop d'abord & ſeul ſur le feu, le tout pourroit ſe brûler.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 1 Juillet 1772, au Samedi 4 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 12 liv. 10 ſ., 20 l. 10 ſ. à 24 l. *le ſeptier ; idem* au Port de la Greve, de 18 à 23 livres. Le ſeigle, de 11, 12 à 13 liv. 10 ſous ; l'orge, de 7 liv. 10 ſ., 8 l. 10 ſ. à 9 liv. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

Du Samedi 4 Juillet 1772, au Mercredi 8 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 14, 18 à 23 liv. *le ſeptier ; idem* au Port de la Greve, de 17 à 24 livres. Le ſeigle, de 9, 11 à 13 livres ; l'orge, de 7 livres 10 ſ., 8 liv. à 8 liv. 15 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 4 Juillet 1772 au Mercredi 8 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 19 l. 10 ſ. à 21 l. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 11 Juillet 1772, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 11 *Juillet* 1772.

	H	ß	
Or de Portug. à . .	722		*marc.*
Du Mexique à . . .	716		
Du Perou à	708		
Les guinées à . . .	719		
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	5	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	
Piaſtres à	48	14	

CHANGES DE PARIS, *du* 11 *Juillet* 1771.

Amſterdam	55 ¾	à 7 8e.
Londres	31 7	8e.
Hambourg	181 ¼	
Madrid	15 2	
Cadix	14 19	6
Livourne	96 ½	
Gênes	94 ½	
Lyon, *Août.*	¾ p.	0/0 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1772.	*Jeudi* 9.	*Vendredi* 10.	*Samedi* 11.
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1145	1145 1142 ½	1140 1137 ½
D°. 16es. à 7 cou.	760		
D°. 8es. à 4 coup.			
D° 25es. à 4 coup.			
Emprunt Oct.	264		
Prom. à 5 p. 0/0.			
Prom. à 4 p. 0/0.			
Loterie 5e tirage.	465	467	470

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 8 Juil. 1772	Du Jeudi 9.	Du Vendredi 10.
Meſſieurs	*Meſſieurs*	*Meſſieurs*
Radix fils, ſix d. mois 1771. J.	Courmont, ſix d. mois 1771. L.	Boſcheron, ſix d. mois 1771. L.
Boutray, *idem.* Roytier, *idem.* Gautier, *idem.* L.	Deſchapelles, *id.* Nau, *idem.* S. Janvier, *idem.* M.	Lempereur, *id.* Rouillard, *idem.* Penchain, *idem.* L.
Deſplaces, *idem.* Z.	Delagarde, *idem.* Z.	Patu, *idem.* Z.
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Mardi 7 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 15 *Juin.*

LES courses de chevaux que l'Angleterre trouve si utiles, qu'on recommande dans d'autres pays, & que l'on venoit d'établir ici, n'auront pas lieu : la derniere s'est faite le 9 dans la plaine située à la porte du Nord : M. le Comte de Ranzau, Gentilhomme de la chasse du Roi, a remporté le Prix de 500 risd.

On vient d'apprendre de Christiansbourg, notre Fort principal sur la côte de Guinée, que le vaisseau François, *l'Expérience*, en étoit parti le 25 Janvier ; que la frégate, le *Christiansbourg*, de notre Compagnie de Guinée, y étoit arrivée le 25 Novembre, que la nouvelle Garnison se trouvoit en très-bon état ; & que la *Quitta*, paquebot de la même Compagnie, en avoit été expédiée pour ce Port. Dans quelques jours, il partira d'ici un autre paquebot pour cette côte.

Le *Prince Royal de Danemarck*, vaisseau de notre Compagnie Orientale, arrive du Bengale avec une riche cargaison.

Dans l'Assemblée de la Compagnie tenue le 10, plusieurs Intéressés proposerent de proroger le terme de la souscription qui ne réussit pas merveilleusement : leur avis fut néanmoins rejetté à la pluralité des voix. Il y aura une nouvelle Assemblée le 17.

ALLEMAGNE.

DE PRAGUE, *le* 9 *Juin.*

On mande de Saxe que les campagnes ont beaucoup souffert de la violence de différens orages.

Les lettres de la Pologne portent que les récoltes s'y annoncent très-bien, que le Laboureur reprend ses travaux en divers endroits, & que la Cour prend des mesures pour remédier aux désordres causés par l'introduction de fausses monnoies.

D'ALT-OETTINGEN, *le* 20 *Juin.*

M. le Comte de Scheffer, Commandeur des Ordres de S. M. Suédoise, & ci-devant Gouverneur de ce Grand Prince, doit être aggrégé à cette illustre Société dont les travaux assidus tendent à accélérer les progrès des Mœurs & de l'Agriculture, & dont tous les Membres sont aussi recommandables par leurs talens que plusieurs le sont par leur naissance. M. le Baron de Sind, Colonel de Cavalerie, premier Ecuyer de S. A. E. de Cologne, distingué principalement par ses connoissances rares dans l'Art de traiter les animaux domestiques les plus utiles à l'homme, vient d'être admis dans cette Société.

(M. le Baron de Sind a la bonté de destiner pour nos Feuilles diverses observations sur l'Art Vétérinaire. Nous avons déjà reçu un article très-intéressant concernant la *guérison de la jambe cassée d'un cheval* : on

le trouvera dans une de nos Feuilles prochaines. M. de Sind eſt actuellement occupé de recherches ſur les moyens de préſerver les beſtiaux des épizooties, ſur l'amélioration des races des chevaux, ſur la multiplication des animaux utiles, *objet négligé*, dit-il dans une lettre particuliere, *à cauſe des impoſitions inſupportables que le Payſan eſt obligé de payer, à l'achat du plus petit animal de ſervice* (Nous nous propoſons de donner à M. le Baron de Sind des témoignages particuliers de notre reconnoiſſance).

De Francfort, *le 22 Juin.*

Un des plus grands orages dont nous ayons reçu la nouvelle, c'eſt celui qui le 1 de ce mois, dévaſta le diſtrict de Gotha, ſur tout aux environs du village d'Eſchenberg. Les toits de pluſieurs maiſons furent enlevés, les plus gros arbres déracinés &c. La terre fut couverte de grêle à la hauteur de deux pieds. Dans la ſeule Ville de Kemnat, le tonnerre réduiſit vingt maiſons en cendres.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 25 Juin.*

Les banqueroutes ont répandu dans cette Ville, & même dans le Royaume, la plus étrange conſternation. Au moment où celle de M. Fodyce fut déclarée, un Particulier partit pour Edimbourg & fit une ſi grande diligence qu'en cent trois heures, il parcourut un trajet de huit cens cinquante milles. La Banque d'Angleterre a avancé 400,000 l. ſt. aux Banquiers d'Edimbourg, ſans pouvoir empêcher beaucoup de faillites. Trois nobles Ecoſſois ſont déterminés à ſoutenir, s'il eſt poſſible, la Banque dans cette Ville, en engageant leur revenu juſqu'à la concurrence de quinze mille livres ſterl. par voie d'aſſurance pour un fonds de 300,000 liv. La Banque de Londres & les autres Banques ont réſolu d'aller au ſecours des maiſons chancellantes.

On aſſure que pluſieurs perſonnes ont formé une ſouſcription dans la vue de fournir aux dépenſes néceſſaires pour obtenir civilement la liberté du Negre *Sommerſet*. L'humanité & la juſtice ne s'étendront-elles qu'à la liberté d'un ſeul homme? On s'enorgueillit de cette action louable ſans doute, mais l'on oublie qu'il y a maintenant huit cens cinquante mille Negres eſclaves dans nos Colonies; on oublie qu'il faut en acheter annuellement cent mille & qu'il en meurt près d'un tiers dans le paſſage ſeulement; & l'on oublie que l'eſclavage eſt une boucherie dans laquelle on a ſacrifié des millions d'hommes pour nous procurer le plaiſir de mettre du ſucre dans notre thé! De bons Citoyens profitent de la circonſtance pour élever la voix contre cette barbarie & demander hautement l'abolition de l'eſclavage dans les Colonies & de la traite des Negres.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Nantes, *le 25 Juin.*

Depuis la mi-Mai juſques vers le milieu de ce mois (le 12), il eſt arrivé 126 tonneaux, 2380 quintaux & 40 livres, 330 boiſſeaux, 34200 livres de froment; 150 barils de farine; 180 tonn. 4848 quintaux, 909 boiſſ. 145410 livres de ſeigle; 12 ton. de baillarge; 132 quint. & 1280 boiſſeaux d'orge; 6 tonneaux & 7 ſeptiers de feves. Il eſt arrivé peu de grains dans le courant de ce mois. Amſterdam nous a fourni du ſeigle: le reſte des bleds nous eſt venu de Bordeaux, Bayonne, Dunkerque, Rouen, Breſt, Marans, Sarzeau & Pontuwal. Dans cet intervalle, il eſt parti neuf navires pour les Iſles, il en eſt arrivé ſix.

Bornés au fil, au coton & à la laine, les Fabricans de bas & bonnets de cette Ville, n'avoient pas encore entrepris des ouvrages en ſoie: nous les tirons de Paris, Lyon, Niſmes, & Tours. La célébrité de ces Villes entretenoit un préjugé qu'il étoit difficile de détruire. Cependant le ſieur Foullois, Marchand Bonnetier, a tenté de procurer à notre Ville l'avantage d'une Fabrique de ce genre, & il ſe flatte de prouver qu'il n'y a point de lieu privilégié pour les talens. Le prix de ſes marchandiſes, ſes ſoins pour la fabrication, & les arrangemens qu'il fait avec les Acheteurs, ſont des moyens par leſquels il promet d'acquérir une réputation durable. Le Sr Foullois ſe

charge des commiſſions qui peuvent concerner ſon commerce.

Les prix des grains ont augmenté dans le courant du préſent mois, mais légérement.

DE GRENOBLE, *le* 25 *Juin.*

Il s'eſt formé ici, depuis peu de tems, une Société de jeunes gens qui, à l'exemple des Entrepreneurs de la Manufacture de blondes dont il a été parlé dans nos Gazettes, & ſous la protection d'un Magiſtrat ardent à encourager les établiſſemens utiles, vont établir au *Dépôt des Mendians*, une Manufacture d'étoffes pour occuper les bras des pauvres valides & leur inſpirer le goût du travail. Lorſque la Fabrique ſera montée, on donnera le détail des travaux. Cet établiſſement mérite d'autant plus d'être protégé qu'il exiſte peu de Manufactures dans la Province, & que le commerce y eſt fort languiſſant.

DE VALENCE, *le* 27 *Juin.*

Le 9 de ce mois, notre Société d'Agriculture, bien digne d'être érigée en Société Royale, admit au nombre de ſes Membres M. Boyer, de Grenoble, Directeur des Munitions militaires de la Province, Correſpondant de la Gazette & du Journal de l'Agriculture, titre que M. Bouvier, Recteur, honora particuliérement de ſes éloges. M. Perier, Directeur des Coches & Meſſageries Royales, fut également aggrégé dans ce Corps laborieux & reſpectable: il préſenta un Mémoire ſur la plantation des vignes baſſes, le choix des boutures ou maillots, les provins & les treilles.

La Société a réuni en un corps ſes recherches ſur la vigne, & elles ont été adreſſées à l'Auteur du Journal d'Agriculture, pour qu'il les communique inceſſamment au Public.

Il a été réſolu, dans la même Séance, que perſonne ne ſeroit à l'avenir reçu dans la Société, ſans avoir préſenté quelque Mémoire ſur la culture des grains, ou ſur les prairies, les plantations, l'arroſement des terres, la nourriture des beſtiaux &c. La matiere de ces Mémoires ſera enſuite diſcutée, éclaircie, approfondie par la Société.

Il y a, non loin de cette Ville, une autre Société non moins active & éclairée, qui renouvelle la face du canton qu'elle habite. Ses recherches l'ont conduite aux vrais principes de la proſpérité des Etats. *Des avances & de la bonne volonté*, c'eſt tout le ſecret que ſes Membres diſent avoir pour l'amélioration des terres. Ils aſſurent qu'avant que le commerce des bleds eût répandu quelqu'aiſance dans le canton, les biens-fonds généralement négligés ſe détérioroient rapidement. Tous les mois, ils s'aſſemblent chez M. Rigaud de l'Iſle pour s'entretenir de matieres d'Agriculture. La Communauté d'Alex dans laquelle les domaines de cet habile Agronome ſont ſitués, va devenir l'exemple de toutes les Communautés voiſines, par les établiſſemens utiles qui s'y multiplient de jour en jour.

D'ARGENTON (*en Berri*), *le* 28 *Juin.*

De faux bruits auxquels des hommes intéreſſés, ſans doute, à les répandre pour profiter des erreurs & des préjugés du Public, avoient donné lieu, firent derniérement hauſſer le prix du froment de vingt ſous par boiſſeau de vingt-cinq livres, de ſorte qu'à deux Marchés conſécutifs nous l'avons payé 4 liv. 7 ſ. Heureuſement cette augmentation ſi imprévue & ſi extraordinaire n'a pas duré, & le plus beau froment ne vaut plus que 3 liv. 6 ſ., prix trop haut encore à la veille de la récolte. Il eſt évident que le commerce ne ſuit pas ſon cours naturel.

On a déjà moiſſonné les orges; c'eſt une reſſource pour beaucoup de malheureux. Des vents brûlans avoient durci & altéré la terre, au point qu'on ne pouvoit pas labourer, & qu'on avoit tout à craindre pour les enſemencemens de Mars & même pour les fromens. Le 20, une pluie abondante, accompagnée de grêle & de tonnerre, mais ſans vent & ſans orage, commença à humecter nos terres; elle fut ſuivie d'un tems calme & très-chaud. Nos vignes ſont en fleurs & d'une grande beauté.

Il faut ſoumettre & ſoumettre tous les jours à de nouvelles épreuves les pratiques même le plus généralement adoptées: telle eſt celle de ſemer les grains en automne. M. de Scévole a publié ſur cet objet des réflexions très-judicieuſes dans la Gazette du commerce; l'expérience vient à l'appui de

ſes conjectures. M. de la Rebardiere, Prieur-Curé de Saint-Gilles, ſema, l'année derniere, le 2 Mars, un *demi-boiſſeau* de froment d'automne; & le produit fut de *douze boiſſeaux*. Le grain en fut moins roux & moins gros, mais il étoit bien nourri, & le boiſſeau peſa *trois livres* de plus que le froment ordinaire (*a*).

De Soissons, *le 29 Juin.*

» Le tems favorable dont nous jouiſſons » ici depuis trois ſemaines nous préſage les » récoltes les plus heureuſes en tout genre; » la vigne eſt en pleine fleur, les bleds com- » mencent à jaunir, & les foins & les ſei- » gles ſeront coupés dans le courant de Juil- » let. Il n'eſt pas de Province qui voye avec » plus de joie les approches de l'abondance » que la nôtre: depuis cinq ans, elle vé- » gete triſtement dans la privation de ſes » ſeules richeſſes, le bled & le vin. La na- » ture paroît donc diſpoſée à la dédomma- » ger un peu de ſes pertes paſſées. Cette » faveur ſera d'autant plus précieuſe qu'elle » fournira à une foule de Mendians les » moyens de ſubſiſter ſans troubler la ſûreté » publique & ſans augmenter les charges » de l'Etat. On propoſe l'établiſſement des » octrois comme un moyen favorable pour » décharger le Gouvernement de la dépenſe » qu'occaſionne la mendicité: des Villes ri- » ches & commerçantes peuvent bien don- » ner cet exemple de patriotiſme; mais » quelque deſir qu'on ait de répondre aux » ſages vues du Miniſtere, il ſera peut-être » difficile aux Villes de cette Province de » ſupporter cette charge: dans ce cas, ne » pourroit-on pas établir les Dépôts des » Mendians dans les maiſons religieuſes (en » les dédommageant) où la conventualité » n'eſt pas bien obſervée? On y établiroit des » Manufactures utiles, & les Mendians y » étant bien logés & bien nourris, devien- » droient utiles & ceſſeroient d'être le fléau » de l'Etat & de la Société ».

Signé, Mutrecy, Secretaire de l'Intendance.

De Beauvais, *le 2 Juillet.*

Le 20 de ce mois, ſur les quatre heures après midi, un orage affreux déſola nos campagnes, quoique ſa durée n'ait été que d'une heure. Dans l'eſpace d'un quart d'heure, il tomba une abondance de grêle ſi prodigieuſe que la terre en fut couverte, par intervalles, à près d'un pied de haut. Les vignes de pluſieurs cantons ſont ruinées, il y a eu des grappes coupées juſqu'aux pieds des ſeps, il n'y eſt preſque point reſté de feuilles. Les grains ont encore plus ſouffert. Les grelons étoient, pour la plûpart anguleux; il y en avoit de la groſſeur d'un œuf de pigeon; pluſieurs peſoient juſqu'à quatre onces. Pendant pluſieurs jours, il s'en eſt conſervé dans les foſſés des amas ſemblables à de gros tas de neiges.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Méthode nouvelle pour conſerver les grains que l'on récolte dans des tems pluvieux, décrite par M. Hannoy, d'Aveſnes le 5 Maî 1772.

Nous ſuppoſerons que la méthode publiée par M. Ducarne de Blangy eſt déjà connue; il en a été parlé pluſieurs fois dans la Gazette & dans le Journal: il ne s'agit donc ici que de marquer la différence qu'il y a entre la nouvelle méthode & l'ancienne, pour arranger les meules oumoyes.

Au lieu de placer les premieres javelles

(a) *Nous publierons inceſſamment deux Lettres relatives à ce ſujet & à cette expérience. Nous remarquerons ici que l'illuſtre Société de Londres pour l'encouragement des Arts, a propoſé en 1771, dans les mêmes vues & avec les mêmes eſpérances, des Prix pour ceux qui ſemeroient au printems des grains d'automne, & qui lui rendroient compte des réſultats de leurs expériences. C'eſt ce que nous venons de lire dans un Recueil qu'un des Magiſtrats du Royaume les plus zélés pour les progrès de l'Agriculture a eu la bonté de nous communiquer. Comme nous recevons aujourd'hui ſucceſſivement les ſujets de Prix que la même Société vient de propoſer, nous donnerons une attention particuliere à l'article où nous pourrions trouver la même matiere miſe en queſtion.*

horiſontalement & de lever le bas d'une javelle pour paſſer deſſous une autre dont les épis appuyent ſur une troiſiéme, on place trois javelles perpendiculairement, & prenant enſuite une poignée de la paille de l'une ou de l'autre & la relevant, on reſſerre tous les épis. Il ſe trouve entre les trois javelles un petit creux, de façon que la réunion donne la figure de la coupe d'un verre à boire renverſé. Tout à l'entour on place d'autres javelles que l'on recourbe toujours un peu les unes ſur les autres, afin de pouvoir les diſtinguer lorſqu'il eſt queſtion de lier. Pour bien placer ces javelles, il faut tourner les uns après les autres de maniere que par l'arrangement la moye prenne la forme d'un eſcargot. On peut mettre à une ſeule meule ſoixante javelles ou braſſées. On la couvre d'un chaperon de trois javelles très-étroitement liées. Les trois javelles étant bien ſerrées, on met la gerbe ſur ſon pied, enſuite le Moiſſonneur tire de côté & tout à l'entour la paille par poignée juſqu'à l'endroit où elle plie: il frappe deſſus avec le poing, pour parvenir à boucher les ouvertures qui pourroient ſe trouver entre la ligature. Enſuite on met le chaperon ſur la meule; on arrange les poignées de façon qu'elles ſe rejoignent bien. La tête du chaperon couvre le magaſin d'épis, & en cet état les grains ſe conſerveroient deux mois à l'air ſans s'endommager.

Cette méthode ne differe de la premiere qu'en ce qu'en commençant la meule on place les javelles perpendiculairement, au lieu de les placer horiſontalement. Dans l'ancienne forme, les ſouris, les mulots dévaſtoient les premieres javelles couchées à plat; & comme les moineaux, ils gâtent plus de grains qu'ils n'en conſomment. Mais la meule étant de pied droit ſans entaſſement avec un creux au milieu, ces animaux ne pourront grimper dans l'intérieur; & les épis étant fortement liés au-deſſous de leur naiſſance, la ligature les met à l'abri de leurs entrepriſes. Un mulot feroit dix fois la culbute le long de la paille, avant de pouvoir percer la ligature & atteindre à l'épi: il rongera les paumettes, les faux grains &c; mal très-léger en comparaiſon de la perte de huit, dix, douze javelles dans l'intérieur. Les javelles ou braſſées étant bien ſerrées & s'affaiſant tous les jours, l'animal ne pourra s'inſinuer dans la paille, il faudroit qu'il la rongeât toute pour arriver au grain.

Je dis ce qui me paroît le mieux, ſans aucune ſorte d'envie de cenſurer, mais en Cultivateur qui recueille, pratique, voyage, compare, ſpécule, & deſire être utile. J'ajouterai ici quelques réflexions.

1°. Il faudroit que le Cultivateur, perſuadé de l'avantage des meules ou moyettes, les fît de 60 à 70 javelles. Mais comme l'uſage eſt ici de ne lever ni dixme ni champart ſur les chapes ou chaperons, le Peuple fait à ſon dam des meules de vingt à vingt-cinq javelles avec des chaperons de quatre à cinq, pour ſe ſouſtraire en partie à des droits qui, juſtes ou non, lui ſont toujours odieux. Ainſi pour fruſtrer le Seigneur & le Décimateur, on ſacrifie un huitième de la moiſſon. Une raſiere de terre rapportera 120 jarbes ou gerbes à trois javelles, faiſant 360 javelles, ſix meules bien faites ſuffiront, il n'y aura que dix-huit javelles expoſées aux pluies & autres intempéries fréquentes dans ce pays-ci à cauſe du voiſinage des Ardenne & des forêts au nord & à l'orient, & de la mer à l'occident & au nord-oueſt. Au lieu de ſix meules, on en fait dix-huit avec dix-huit chaperons de quatre à cinq javelles. Il réſulte que pour ne pas payer la dixme, on s'expoſe à perdre & l'on perd communément ſix. Les chaperons ſont ordinairement ſi fort gâtés que le grain ne peut ſervir qu'à faire de la biere, & la paille du fumier. Je ſçais combien ces redevances ſont gênantes pour la culture, mais le moyen de s'y ſouſtraire lui eſt bien plus funeſte. Je ſçais combien il ſeroit utile que le Cultivateur pût s'en racheter, recouvrer ſa liberté naturelle, diſpoſer tranquillement de tous ſes fruits, moyennant la compenſation des droits légitimement dûs; mais nous ne pouvons recourir, pour l'exécution de cette idée, qu'à la bienfaiſance éclairée du Gouvernement.

2°. Je deſirerois qu'en ſuivant la méthode des meules, on fit encore plus d'attention à l'article des chapes ou couvertures: elles ſont perdues très ſouvent, comme on vient de le voir. Je ſerois d'avis que, comme pour faire des liens, on bat les ſeigles recueillis avant les autres grains, on les battit auſſi pour faire des chapes avec

leurs pailles qui ſont plus longues & plus déliées & par conſéquent couvriroient mieux la meule. Il en coûteroit quelques voitures, mais on les regagneroit bien, car on ne perdroit point de grain, on épargneroit la paille de froment qui vaut bien autant au moins à la vente, & les chapes ayant ſervi au bled, pourroient encore ſervir à conſerver les meules de regains de luzerne, de ſeconde coupe de treffle, de féverolles &c, qui ſouvent pourriſſent dans les champs faute d'être chaperonnés; & quand, toute la récolte faite, elles ſeroient à demi-pourries, elles ſeroient bonnes pour du fumier.

3°. Dans les trois quarts des lieux de cette Province (le Haynaut) on eſt à portée de bois où il croît des joncs de quatre & cinq pieds. Ces joncs ne rendent rien & ne ſont bons qu'à faire de liens qui peuvent ſervir deux & trois ans. C'eſt une branche de commerce pour le bas Peuple. Qu'on uſe donc de ces liens pour les meules, il ne faudra plus de paille pour lier, & cette économie tournera au profit du pauvre. C'eſt ainſi qu'en regardant autour de nous, & en cherchant à reconoître le prix des biens que nous négligeons, nous trouverons toujours à employer fructueuſement ce que la nature nous offre. *O, ſua ſi bona norint!* Il faut toujours en revenir à votre épigraphe.

I I.

Bâtiment qui navigue ſous l'eau.

Nous trouvons dans le *London-Evening-Poſt*, N°. 6936, du Mardi 18 Juin, l'annonce de ce bateau, ſur lequel nous n'avons reçu aucun éclairciſſement particulier.

» Des lettres authentiques de Paris portent que le ſieur Dionis, Membre de l'Académie de Bordeaux, a derniérement inventé un bateau à huit rames qui va ſous l'eau, que par le moyen d'une eau *aithérielle*, les perſonnes renfermées dans ce bateau n'ont pas à craindre la ſuffocation. Lorſque l'air vital ne peut être reſpiré, parce qu'il ſe trouve trop condenſé dans cette étroite priſon, cette liqueur le rétablit dans ſon premier état, en diſſipant les exhalaiſons groſſieres qui vont par un tube ſe perdre dans l'eau. On fit, le 28 du mois de Mai, une expérience de cette extraordinaire machine; il y avoit, à ce qu'on aſſure, dix perſonnes dans le bateau qui navigua ſous l'eau quatre heures & demie dans la baie de Biſcaye, & fit cinq lieues dans cet eſpace de tems, ſans que l'air extérieur y pénétrât par aucun endroit.

I I I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette.

Si j'avois eu l'honneur, Monſieur, de vous connoître plus particuliérement, je me ſerois adreſſé directement à vous pour vous demander des éclairciſſemens ſur les queſtions que j'ai propoſées dans votre Gazette, au ſujet de la marne. Si l'on n'a pas daigné répondre à ces queſtions, c'eſt ſans doute parce qu'on les a regardées comme peu intéreſſantes, mais je puis aſſurer qu'elles le ſont beaucoup pour ces cantons; nous avons des friches, & la plûpart de nos terres cultivées ne produiſent pas, à beaucoup près, ce qu'elles devroient produire, parce que les Cultivateurs ne ſont pas inſtruits, & que le Laboureur, toujours guidé par la routine, ne veut pas ſe départir des erreurs que ſes ancêtres lui ont tranſmiſes. Vos écrits ſont conſacrés au bien de l'humanité, & votre empreſſement à étendre le cercle des connoiſſances utiles, vos efforts ſoutenus pour diſſiper les tenebres de l'ignorance ſur le premier des Arts, vos travaux conſtans pour enrichir la Nation des découvertes des autres Nations de l'Europe, tout cela m'eſt une preuve ſenſible que vous ne regarderez jamais comme un objet étranger tout ce qui peut tourner à l'avantage de vos Concitoyens. Je ſuis même perſuadé, Monſieur, que le ſeul plaiſir d'obliger une perſonne qui cherche à s'inſtruire, eſt un motif plus que ſuffiſant pour vous engager à l'aider de vos lumieres & à détruire ſes doutes.

Mes queſtions ſe réduiſent à ces trois points. 1°. Quelle eſt la méthode sûre pour connoître les différentes eſpeces de marne? 2°. Quelle eſt la meilleure maniere de les employer? 3°. Quelle quantité en faut-il répandre ſur une terre froide & humide?

L'Auteur des Obſervations critiques ſur divers objets d'Agriculture ſe contente de dire que toute réponſe que l'on feroit à la derniere de ces trois queſtions ne pourroit

être que haſardée, puiſqu'il n'y a point d'autre regle là-deſſus que celle qui eſt preſcrite par la nature même de la terre qu'on veut marner. Il faut connoître la nature de la terre qu'on veut marner, pour fixer la quantité de marne qu'on doit y employer; & qui en doute? Mais l'état de la queſtion n'étoit-il pas aſſez clairement énoncé, la nature de la terre n'étoit-elle pas aſſez déſignée, quand j'ai dit qu'il s'agiſſoit d'une terre forte, froide & humide? Quant aux deux premieres, elles ſont reſtées ſans réponſe. Apparemment qu'on penſe que cette matiere a été ſi ſouvent traitée que tout ce qu'on en pourroit dire ne ſeroit qu'une répétition inutile de ce qu'on a dit bien des fois? La circulation des connoiſſances eſt beaucoup plus lente qu'on ne le croit communément; dans la Province, on n'eſt pas toujours à portée de ſe procurer les bons ouvrages, ſouvent même on ne les connoît pas; je ne crains pas même de dire que dans bien des cantons reculés du Royaume on ſçait beauconp moins ce qui ſe paſſe à Paris qu'on ne le ſçait à Pétersbourg & à Stockolm. D'ailleurs nous ſommes dans un ſiecle où l'Agriculture attire tellement à ſoi les eſprits, que chaque jour eſt, pour ainſi dire, marqué par de nouvelles découvertes & par de nouveaux progrès. J'ai donc lieu de préſumer que tout ce qu'on pourroit dire actuellement de la marne ſeroit plus sûr & plus exact que tout ce qu'en ont dit bien des gens qui n'ont fait que copier les erreurs de ceux qui nous ont dévancés. L'eſprit d'invention & de recherche n'eſt pas donné à tout le monde; je me borne à faire uſage, autant que je le puis, des inſtructions dont vos Journaux & vos Gazettes ſont remplis; &, d'après les épreuves que je fais moi-même pour en conſtater la ſolidité, je les communique à mes Compatriotes. Heureux ſi je pouvois, par ce moyen, contribuer aux progrès de l'Agriculture dans un canton où elle eſt ſi fort négligée, & où le Payſan entêté de ſes vieilles maximes ſe laiſſe d'autant plus difficilement détromper qu'il n'enviſage jamais les nouveautés qu'avec la plus grande défiance. Cependant je ſuis venu à bout de lui déſſiller un peu les yeux ſur la culture des pommes de terre; mes ſuccès conſtans ont été pour lui la meilleure des inſtructions; il a vu qu'on pouvoit retirer de cette culture de très-grands avantages, puiſque j'avois recueilli dix barriques de patates ſur un terrein qui m'auroit à peine produit trois boiſſeaux de froment. Pluſieurs de nos Payſans m'ont demandé des patates, d'autres s'en ſont procuré d'ailleurs, & tous ils en ont ſemé; mais leur récolte n'a été que médiocre, parce qu'ils n'ont pas voulu ſuivre ma méthode qui eſt de les planter, ainſi que le pratiquent les Irlandois. C'eſt beaucoup qu'ils ayent fait le premier pas, il faut eſpérer qu'ils feront bientôt le ſecond; leur intérêt les y engage.

Je fais l'eſſai d'une nouvelle terre végétative que M. le Baron d'E... fait fabriquer près de Nantes: j'ai auſſi fait de cette terre ſuivant les principes de M. Rigault qui a analyſé la terre végétative d'Etaples. Je vous rendrai compte du ſuccès. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, DE LA BOURDONNERIE-GAUVAN. *Au Pas-Durand, Paroiſſe de Nort, Diocèſe de Nantes, le 25 Mai 1772.*

IV.

DEMANDE.

Des Adminiſtrateurs d'Hôpitaux prient M. de Jevigny, Ingénieur du Roi, de leur faire ſçavoir par la voie de la Gazette ce que coûteroit le modele de ſon moulin à bras, annoncé aux N°. 77 de 1771 & 51 de 1772, pouvant moudre cent livres de farine blutée par heure; & à quelle ſomme pourroit ſe monter la conſtruction d'un pareil moulin en Province? Cet illuſtre Méchanicien rendroit un grand ſervice à ces aſyles où il ſe trouve tant de bras oiſifs qui pourroient être utilement employés à faire aller le moulin. On auroit du moins, par ce moyen, le bénéfice qui revient aux Meûniers; ce qui ne laiſſeroit pas que de faire une épargne conſidérable pour les Hôpitaux qui deviennent toujours plus pauvres à meſure que la miſere augmente.

Il ſeroit auſſi à ſouhaiter que M. de Jevigny donnât la deſcription de ſes cinq moulins dans un Ouvrage avec des planches qui rendroient cette deſcription plus ſenſible aux Lecteurs.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 27 Juin 1772, au Mercredi 1 Juillet, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 15, 19 l. 10 ſ. à 24 l. *le ſeptier*; *idem* au Port de la Greve de 18 à 24 liv.

Le ſeigle, de 13, 13 l. 10 ſ. à 14 l.; l'orge, de 8 l. 15 ſ., 9 l. 10 ſ. à 10 l. 10 ſ. auſſi *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 27 Juin 1772 au Mercredi 1er. Juillet, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17 l. 10 ſ., 19 l. 10 ſ. à 21 l. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 4 Juillet 1772, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 l.

Prix *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Juillet 1772.*

	H	B	
Or de Portug. à . .	722		marc.
Du Mexique à . . .	716		
Du Perou à	708		
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	5	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	5	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	10	
Piaſtres à	48	14	

Changes de Paris, *du 4 Juillet 1771.*

Amſterdam	55 ¾ à 7 8e.
Londres	32 7 8e.
Hambourg	181 ½
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19
Livourne	96 ½
Gênes	94 ½
Lyon, *Août.*	⅞ p. ⅜ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Jeudi 2 Juil. 1772.		Du Vendredi 3.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Courmont, ſix d. mois 1771.	L.	Boſcheron, ſix d. mois 1771.	L.
Deſchapelles, *id.*	M.	Lempereur, *id.*	
Nau, *idem.*		Rouillard, *idem.*	M.
S. Janvier, *idem*		Penchain, *idem.*	
Delagarde, ſix p. mois 1772.	Z.	Patu, *idem.*	Z.
Dutartre, *idem.*	L.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1772.	*Jeudi 2.*	*Vendredi 3.*	*Samedi 4.*
Comp. d. Ind.			
Actions à 7 coup.	1160 55 . . .	1152 ½ 50 47 ½	1150 47 ½ . .
D°. 16/25es. à 7 cou.	. . . . .	767 ½	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	270	266	. . . . .
Prom. à 5 p. 8/8. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 8/8.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e tirage.	. . . . .	465	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Porte S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Mardi 30 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 6 Juin.*

ON mande de Stralsund qu'un orage violent a causé beaucoup de dommage dans les environs.

L'amour des Peuples s'est signalé au Couronnement du Roi, & les Arts ont rendu des hommages éclatans à leur Auguste Protecteur.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 8 *Juin.*

Le 10 de ce mois, la Compagnie Asiatique tiendra une Assemblée dans laquelle on se déterminera à l'acceptation ou au refus du nouvel octroi. La plûpart des Intéressés ont déjà donné une déclaration favorable. On a appris par une lettre de Canton, que le vaisseau, la *Reine Sophie Magdeleine*, Capit. Norup, en étoit parti avec une riche cargaison.

La Librairie peut être considérée sous deux points de vue, comme moyen d'instruction & comme branche de commerce. L'un & l'autre objets ont excité le zele de la Société Typographique qui s'est formée pour applanir les obstacles que les Auteurs trouvoient ci-devant en Danemarck & en Norwege à répandre de bons Livres, & les Citoyens à s'en procurer. La Société ne publiera que des Livres choisis, écrits en Langue Danoise ou en Langues sçavantes. On s'y intéressera par actions & par parties d'actions ou coupons, les actions de 20 écus Danois, & les coupons de 4 risd., avec intérêt à sept pour cent, en argent ou en Livres, avec un rabais d'un quart pour cent sur le prix des Livres, pour ceux qui les prendront en payement. On pourra aliéner ses fonds, en en donnant avis à la Société qui doit toujours être instruite du domicile des Associés. Les Directeurs & Inspecteurs de la Société sont MM. Suhm, Conseiller de Conférence, Hulberg, Conseiller d'Etat, Oeder, Conseiller de Finance &c. Ils sont chargés de la correspondance, de l'examen des manuscrits, sans autre émolument que le cinq pour cent de la vente des Livres &c. M. le Professeur Schlegel est chargé de la régie des actions, & M. le Professeur Kall des coupons. Les Auteurs recevront des retributions honnêtes soit en argent soit en Livres.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le* 8 *Juin.*

La Société Economique de Saxe propose pour sujet d'un Prix de 25 risd. pour la Foire de Pâques 1773, » par quels moyens » d'économie bien entendue, pouroit-on di- » minuer l'effet des disettes soit sur les Par- » ticuliers soit sur des Communautés en- » tieres ? & sur-tout par quels signes physi-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» ſiques pourroit-on prévoir les diſettes, & » par quelles meſures un bon Econome tant » domeſtique que rural pourroit-il prudem- » ment parer à leurs ſuites, lorſqu'il les » auroit prévues ? »

De Berlin, *le* 10 *Juin.*

La Compagnie d'Aſſurance de cette Ville a annoncé, par un Placard du 23 Mai, que S. M. avoit ajouté à l'octroi accordé aux Négocians de cette Capitale, pour aſſurer les maiſons &c, un autre octroi pour aſſurer de même les Fabriques, Manufactures, Magaſins &c. Ce qu'on donne pour ne pas ſupporter les ravages des incendies, eſt très-peu de choſe, eu égard aux avantages qui en réſultent. Le grand nombre d'édifices reconſtruits avec les fonds de la caiſſe, prouve aſſez l'utilité de cet établiſſement.

De Francfort, *le* 15 *Juin.*

Le 2 de ce mois, les campagnes de Weiſſenſtadt, Schwarzenbach, & autres lieux limitrophes du Palatinat, furent ruinés par un orage. Il tomba des grains de grêle de la groſſeur d'un œuf, divers endroits en furent couverts à la hauteur de deux pieds, le feu prit dans quelques autres. Le lendemain, on trouva une quantité prodigieuſe de ſouris & de grenouilles écraſées ou étourdies.

Les précautions que l'Impératrice de Ruſſie & le Roi de Pruſſe avoient priſes pour prévenir la communication des maladies, on vient de les prendre à Vienne où regne une fievre peu dangereuſe, ſuivant les obſervations de M. le Docteur Ochmann, ſi on ne la néglige pas.

Rien de plus beau que la Maiſon fondée dans le pays de Hanovre pour les néceſſiteux. Le nombre de ceux que l'on y a logés, nourris, vêtus, chauſſés eſt très-conſidérable ; on en a utilement occupé un nombre encore plus grand.

M. Jean-Frédéric Mayer, Paſteur de Kupferzell, depuis long-tems renommé pour ſes connoiſſances & ſes travaux dirigés pour la plûpart au bien de l'Agriculture, vient de publier *l'Hiſtoire de l'Economie rurale & domeſtique du Bailliage de Kupferzel*, Ouvrage excellent fait pour ſervir de modele à ceux qui entreprendroient de fournir des matériaux pour une bonne Hiſtoire Générale de l'Agriculture & des mœurs.

La Société Phyſique & Economique des Abeilles de la Haute-Luſace, vient de publier le quatrième Recueil de ſes obſervations & de ſes expériences ſur ces inſectes, Livre qui devroit bien être traduit en François. Les volumes ſuivans paroitront déſormais à *Berlin chez Decker, Imprimeur de la Cour*, ſous le titre *d'Œuvres de la Société Electorale des Abeilles de Saxe.*

(*Pluſieurs Négocians François ſe ſont adreſſés à notre Correſpondant à Francfort, pour établir des entrepôts de leurs marchandiſes dans cette Ville & autres Villes d'Allemagne : il s'efforcera de leur trouver des Commiſſionnaires honnêtes & intelligens, & qui leur donnent caution pour leurs envois*).

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 9 *Juin.*

Il eſt entré le 1 de ce mois dans le Port de Cadix le vaiſſeau de guerre le *S. Lorenzo*, parti de Callao de Lima, le 1^er^. Janvier, pour eſcorter les navires le *Septentrion* & *l'Aſtuto*, & la frégate *Liebre* qu'un coup de vent ſépara le 18 Février. Sa cargaiſon conſiſte en 3,271,628 piaſtres fortes, 361 caiſſes de caſcarille, 571 quintaux de cuivre, & autres effets.

Par une Pragmatique Sanction, il a été ordonné de rompre toutes les eſpeces d'or & d'argent, & d'en frapper de nouvelles beaucoup plus parfaites aux dépens du Tréſor Royal.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 15 *Juin.*

Le Bill concernant l'importation & l'exportation des grains ayant été rejetté par la Chambre des Communes à cauſe de quelques changemens que les Lords avoient faits à l'article des droits, contre le principe qui attribue à cette Chambre le pouvoir de lever de l'argent & de régler cette levée, on eſpere, attendu que les deux Chambres ſont d'accord ſur les points eſſentiels, qu'il paſſera avant le 20^e^. jour de la Seſſion prochaine. Cependant les troubles occaſionnés par la cherté des vivres conti-

nuent, ſur-tout dans le Sommerſetshire. A Neukorn, à Chard, à Illminſter &c, la populace ſoulevée & partagée en bandes de pluſieurs centaines d'hommes, ont enlevé des voitures, enfoncé des portes de maiſons, pillé des fermes &c.

Un des principaux Banquiers de cette Capitale, après avoir agioté pour deux millions & demi de livres ſt. en actions, eſt parti le 11 pour la France. Sa banqueroute eſt de 300,000 l. ſt. Les riches Négocians ſe ſont hâtés auſſi-tôt de retirer leurs fonds des mains des Banquiers particuliers pour les remettre à la Banque publique. On aſſure que la femme du Failli offre ſa dot & ſes bijoux, objet trés-conſidérable pour arranger ſes affaires.

On écrit du Comté de Kent qu'on n'a jamais vu les houblonneries promettre une auſſi belle récolte que cette année.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Avignon, *le* 18 *Juin.*

Cette année ſera, ſelon toutes les apparences, une des plus belles que l'on ait vues depuis long-tems. La ſaiſon a été favorable aux vers à ſoie, les bleds ſont d'une beauté ſinguliere, les vignes s'annoncent au mieux, les oliviers même donnent beaucoup d'eſpérance. Cette plénitude de récoltes ſera, ſi les vraiſemblances ne nous trompent pas, preſqu'un phénomene dans l'hiſtoire de la nature.

Du Bourg-d'Oysans (*en Dauphiné*, *le* 18 *Juin.*

Il s'eſt fait trois fontes des matieres extraites d'une mine d'argent que l'on exploite ſur la montagne du lieu d'Allemond. Le produit de ces fontes réunies monte, dit-on, à cent cinquante mille livres: on eſpere qu'à la quatrième on ſera indemniſé de cent quatre-vingt mille livres de frais d'exploitation faits juſqu'à ce jour. Les opérations ſont dirigées par M. Vinelli, Piémontois très-verſé dans l'Hiſtoire naturelle & la Chymie. Si l'enfant qui voit les eaux ſouterreines, voyoit également les métaux renfermés dans le ſein des montagnes, il indiqueroit dans ce pays des mines, des richeſſes immenſes, mais ſans doute infiniment moins précieuſes que celles qu'il découvre, qui ne s'aviliſſent pas par leur multiplication, & qui concourroient à perpétuité à la multiplication de richeſſes d'un ordre infiniment ſupérieur à celles d'or & d'argent. Si l'on avoit dépenſé à fouiller nos terres ce que l'on dépenſa jadis pour avoir des mines dans l'Amérique ſeptentrionale où il n'y en avoit pas, on n'auroit pas acheté des repentirs; on auroit pourtant encore mieux fait d'employer ces avances en belles & bonnes cultures.

D'Agen, *le* 21 *Juin.*

Il n'a paru derniérement à nos Marchés d'autres grains que du froment, ce qui eſt fort extraordinaire; & ce qui ne l'eſt peut-être pas moins, c'eſt que le prix de cette derniere eſpece n'a point augmenté: il roule de 27 à 28 l. le ſeptier de Paris. Cependant l'on a augmenté le prix du pain, nous ne ſçavons par quel motif; il eſt vrai que depuis le 25 Avril, il étoit un peu au-deſſous du prix où il auroit pu être porté. Quelques perſonnes croyent que les proviſions des autres eſpeces de grains ſont conſommées, mais cette circonſtance auroit occaſionné une augmentation ſur le froment. Le pain de fine fleur de ſeize onces eſt à 3 ſ. 2 den. ainſi que le pain bis du poids de 20 onces.

Les pluies, les vents & les orages ont fait du tort aux bleds. Les vignes qui ont échappé aux gelées de Pâques promettent abondamment; le raiſin eſt généralement en fleur, & par le plus beau tems. Les gelées n'avoient attaqué que la moitié de nos vignobles.

Nous avons des chaleurs exceſſives & çonſtantes. Si elles ne ſont tempérées par de petites pluies, il y aura beaucoup à craindre pour les bleds d'Eſpagne, les menus grains & le chanvre. On aſſure qu'en pluſieurs cantons, les ſeigles ſont déjà coupés.

Les feves qui avoient la plus belle apparence, n'ont pu réſiſter aux brouillards; une grande partie en a été perdue.

De Rouen, *le* 25 *Juin.*

Un Académicien de cette Ville, très-connu par ſes recherches rurales, vient de

rapportet d'Angleterre où ſon goût pour l'Agriculture & les Arts utiles l'avoit conduit, une collection *arborique* très étendue. Elle contient pluſieurs genres & eſpeces d'arbres à peine connus de nos Botaniſtes. Il y en a qui ſerviroient, avec beaucoup plus d'utilité & non moins d'agrément que les nôtres, à la décoration des jardins & des parcs. Son intention eſt d'en faire imprimer le catalogue. Entr'autres arbuſtes, il a apporté l'*arbuſcula ſinenſis* auquel on prétend que les Indiens doivent la beauté de leur rouge.

(*Nous acceptons avec reconnoiſſance les offres que ce digne Académicien a eu la bonté de nous faire ; & nous tâcherons de répondre à ſon zele pour le bien public*).

De Paris, *le 24 Juin.*

Suite de l'extrait du Traité entre le Roi, & le Prince-Evêque, l'Egliſe & l'Etat de Liege, concernant les limites, le commerce mutuel & la liberté des communications de leurs Etats reſpectifs.

Art. 19. Pour aſſurer à perpétuité une communication libre & aiſée entre la France & le Pays de Liege par la grande route qui, du territoire de Héer, traverſera celui de Blémont & ira joindre celui de Falmignoul, le Roi s'engage à maintenir perpétuellement & entiérement libre le paſſage par cette route & par le territoire de Falmignoul enſorte que les François, les Liégeois & autres Etrangers qui s'en ſerviront pourront y paſſer librement, ſans que pour raiſon de leurs chevaux, chariots, effets, marchandiſes &c, ou autre prétexte, ils puiſſent être arrêtés, viſités, aſſujettis à aucune formalité & au payement d'aucun droit.

Art. 20 & ſuiv. Le Prince-Evêque & les Etats de Liege s'engagent à faire travailler inceſſamment à un grand chemin en pavé, ou levée, qui de Liege ira aboutir à la grande route de Blémont & à le reprendre ſur le territoire de Héer juſqu'au pont du ruiſſeau de Maſſambre, lequel pont ſera entretenu à frais communs : la France continuera cette route depuis ce pont juſqu'à Givet. Les Etats de Liege feront auſſi conſtruire ſucceſſivement trois autres grands chemins ſur la rive gauche de la Meuſe, dans la partie ſupérieure de cet Evêché. A meſure qu'il ſera travaillé à la grande route de Liege à Givet, le Roi s'engage à faire conſtruire une grande route de Givet à Fumay & de-là ſur Rocroy ; à ouvrir une communication directe & commode pour le commerce entre Givet & Sedan ; & à faire conſtruire une chauſſée de Rocroy juſques vers le Gué-d'Houſſus où elle joindra la chauſſée Liégeoiſe de Couvin.

Art. 25. Toutes les marchandiſes & denrées venant du Pays de Liege (hormis celles qui ſont prohibées ou fixées à un certain nombre de Bureaux) déſignées & deſtinées à être envoyées dans l'etendue des cinq groſſes Fermes, acquitteront à Givet les droits du Tarif de 1664 & des Arrêts poſtérieurs & particuliers aux cinq groſſes Fermes, & ſeront expédiées par acquit à caution pour paſſer à leur deſtination. Celles deſtinées pour les Provinces d'Alſace, de Lorraine, des Trois Evêchés, & de la Franche-Comté, acquitteront audit Bureau les droits qui ſeront dûs à l'entrée de la Province à laquelle elles ſeront deſtinées & ſeront expédiées par acquit à caution. Enfin celles deſtinées pour le Haynaut & la Flandre y acquitteront les droits du Tarif de 1771, & ſeront pareillement expédiées par acquit à caution.

A l'égard des marchandiſes & denrées provenant des pays de l'étendue des cinq groſſes Fermes, dont la ſortie à l'Etranger eſt permiſe, & pour leſquelles on empruntera le paſſage de Givet, les Propriétaires en feront leur déclaration au Bureau de l'enlevement ou à celui du lieu le plus prochain de la route ; & au moyen de l'acquit des droits du Tarif de 1664 & de la deſtination par Givet, ils ſortiront librement du Royaume, ſans payement d'autres droits, notamment du Tarif de 1671. Celles provenant des Provinces d'Alſace, de Lorraine &c, qui en ſortiront pour l'Etranger par Givet, ſeront auſſi expédiées par acquit à caution, & en tranſit par les Provinces des cinq groſſes Fermes, après avoir acquitté les droits aux premiers Bureaux de ſorties, ſans être aſſujetties à d'autres droits, comme les premieres. Enfin celles provenant de Flandre ou du Haynaut & allant par Givet, payeront au Bureau de Givet les droits de ſortie conformément au Tarif de 1671.

Art. 26. Afin d'éviter les entrepôts préjudiciables au commerce de Givet, les

marchandiſes qui du Royaume paſſeront par Givet, devront, pour jouir des avantages ſtipulés art. 25, paſſer debout à deux lieues au-delà.

Art. 27. Les marchandiſes des Colonies Françoiſes qui jouiſſent du tranſit au travers du Royaume à la deſtination de l'Etranger, pourront tranſiter à celle du Pays de Liege & ſortir par le Bureau de Givet. Les Sujets de la Principauté de Liege &c, jouiront auſſi du retour, par l'entrée même du Bureau, des marchandiſes permiſes, aux conditions preſcrites, & des privileges accordés aux Villes Impériales pour les Foires franches de Lyon. Le Roi promet de traiter leſdits Sujets comme les ſiens propres.

Art. 28. Toutes les qualités indiſtinctement de marchandiſes, manufactures, denrées qu'on fera tranſiter debout par les nouvelles routes du pays de Liege, du Royaume de France vers la Hollande ou l'Allemagne, & *vic. verſ.* n'y pourront être impoſées qu'au ſeul droit du ſoixantième uſité dans le Pays de Liege, quand même l'entrée ou la ſortie en auroit été prohibée par le Gouvernement de Liege ou aſſujettie au droit de repréſailles; à condition que les conducteurs leveront au Bureau de l'abord des terres de Liege un acquit à caution, à charge de vérifier la ſortie du pays; & qu'ils payeront les droits de barriere ſur les chauſſées, & ceux de paſſage ſur les bacs & les ponts, comme les Sujets du pays.

Art. 29. Dans le cas d'impoſſibilité de faire paſſer les marchandiſes debout dans les délais fixés par les acquits, il ſera juſtifié des cauſes de retard, par les certificats des Commis du Bureau, s'il y en a, ou des procès-verbaux des Juges; à défaut deſquels les marchandiſes payeront les droits ordinaires.

Art. 30. A l'égard du commerce intérieur de la France & du Pays de Liege, les Sujets reſpectifs y payeront les droits d'entrée, de ſortie, de conſommation, comme les Naturels du pays. Ils ſe conformeront en tout aux loix & aux uſages.

Art. 31. La convention pour l'abolition réciproque du droit d'Aubaine, ſignée à Verſailles le 16 Décembre 1768, entre le Roi, & le Prince-Evêque & l'Etat de Liege, ſera cenſée faire partie du préſent Traité.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. Ducarne de Blangy à M. l'Abbé Roubaud, Auteur de la Gazette, ſur divers objets d'économie, & notamment l'art de faire la biere. A Hurſon le 4 Juin.

On demande en Suede quels ſeroient les moyens d'économiſer ſur la conſommation des grains: on deſire de connoître ces moyens en France & ailleurs. On voudroit également être inſtruit en Suede d'une méthode propre à perfectionner l'art des Braſſeurs. Je vais tâcher de répondre à ces deux articles importans.

J'ai déjà fait part au Public d'une méthode qui met les grains à couvert de tout accident lors de la récolte; je ne ceſſerai de la recommander, cette méthode, parce qu'elle eſt de la plus grande utilité, je dirois preſque d'une néceſſité abſolue. Il ſemble qu'on doute de ſes bons effets, tant elle eſt peu connue; le ſuccès en eſt pourtant conaté par l'expérience de plus d'un ſiecle. Pour avoir mis ſon grain en meules, l'année derniere, mon frere l'a parfaitement conſervé; il a vendu ſon bled 8 l. 10 ſ., tandis que les Propriétaires qui n'avoient pas ſuivi la même méthode n'ont pu retirer du leur que 6 liv., la même meſure. Lorſque l'erreur eſt ancienne, & que le préjugé eſt univerſellement répandu, rien de plus difficile que d'éclairer les hommes & de les détromper. Souvent l'intérêt même n'eſt pas un motif aſſez puiſſant pour les détacher de l'erreur & leur faire embraſſer la vérité. Il ne faut pourtant pas que le zele ſe rallentiſſe; ſi l'on ne ceſſe de leur montrer le bien où il eſt réellement, ils ſe laſſeront peut-être de le chercher ailleurs & de le chercher inutilement.

J'ai donné enſuite la maniere de conduire les abeilles, petite branche de commerce dont bien des gens de la campagne retirent quelque profit. Fondé toujours ſur l'expérience, j'ai aſſuré que cette méthode étoit bonne, & qu'on pouvoit l'embraſſer avec confiance dans toutes ſes parties. Je n'ai pas parlé moins affirmativement ſur la bonté de la maniere d'arranger les épis, à la ré-

colte ; cependant je vois avec quelque peine qu'on laiſſe le plus eſſentiel pour s'occuper entiérement , ce ſemble , de ce qui l'eſt moins. On demande de toutes parts des exemplaires du *Traité de l'Education des Abeilles* , & à peine en a-t-on demandé trois cens de la *Méthode pour préſerver les grains de la pluie , lors de la récolte.* Comme je m'étois attaché à expliquer nettement & dans le plus grand détail , cette méthode , & que j'en avois fait ſentir la néceſſité , j'avois cru que 3000 exemplaires de ce petit Ouvrage ne ſuffiroient pas. Mais l'indifférence & l'aveuglement des hommes n'a ſouvent point de bornes , lorſqu'il s'agit même d'objets eſſentiels & qui les touchent de près ; accoutumés à ſuivre la routine , ils ne veulent pas prendre un nouveau guide ; entraînés par le préjugé , ils ne ſouffrent pas aiſément qu'on les y arrache. J'avois du moins lieu d'attendre que les Sociétés d'Agriculture , dont le but principal eſt l'économie rurale , & qui ſont ſi multipliées en France , en Allemagne , en Italie &c. &c, feroient circuler avec empreſſemet cette petite brochure dont l'objet eſt de la derniere importance , puiſqu'il s'agit de conſerver la ſanté des Particuliers & les vraies richeſſes de l'Etat. Les pertes qu'on fait en grains , lorſque la ſaiſon de la récolte eſt pluvieuſe , ſont ineſtimables. Dans une année , comme la derniere , la France ſeule a perdu à la récolte des quantités prodigieuſes de bled , ſeigle , orge & autres grains. On peut , ſans crainte de pouſſer trop loin le calcul , faire monter cette perte à plus de dix millions de livres , peut-être même eſt-elle allée au double de cette ſomme. L'exemple de mon frere eſt une preuve que ce n'eſt pas ici une conjecture vaine ou haſardée , puiſque , par cette méthode , il a conſervé toute ſa récolte dans le meilleur état , & que ſon bled a été vendu un tiers de plus que celui des autres Propriétaires du même canton. Il faut ajouter à cela que le grain qui n'a ſouffert aucune altération contribue infiniment à la ſanté ; d'où viennent la plûpart de ces épidémies qui ravagent depuis quatre ou cinq ans une grande partie de l'Europe ? C'eſt qu'on ſe nourrit de pain fait avec du bled gâté , & recueilli ſans précaution par des tems pluvieux. La méthode que j'ai preſcrite pare à tous ces accidens. On ne peut donc ni en faire trop de cas , ni s'y conformer avec trop de ſoin. Ce n'eſt pas ici le langage d'un enthouſiaſte aveugle ou fauſſement prévenu ; il eſt permis de parler haut lorſqu'il s'agit du bien de l'humanité , & qu'on donne des moyens infaillibles de le procurer. Je voudrois non ſeulement engager , mais forcer même les hommes à profiter de ſi grands avantages , & à ne pas ſe laiſſer arracher les richeſſes qu'ils ont ſous la main. Juſques à quand l'erreur en tout genre prévaudra-t-elle ſur la vérité ?

Je vais encore , Monſieur , vous parler d'après l'expérience , car c'eſt-là toujours mon guide & ma bouſſole. La Suede eſt dans le beſoin , puiſqu'elle cherche à économiſer ſur différens objets fort eſſentiels. Ne regardons perſonne comme étranger , les maux d'autrui ſont les nôtres ; prêtons une main ſecourable à quiconque ſouffre , & ſi nous ne pouvons lui donner des ſecours , aidons-le du moins en lui faiſant part de nos lumieres.

Le vin eſt très cher , le pain ne l'eſt pas moins ; l'on voudroit d'un côté économiſer ſur le grain , & de l'autre ſuppléer au vin par une boiſſon économique & agréable. J'ai donné quelques idées au ſujet du premier article ; voici ce que je puis propoſer à l'égard du ſecond & ce que je vois faire tous les jours chez mon frere.

Pour faire de la bonne biere , on employe , au lieu de grains , le ſyrop de ſucre , autrement dit melaſſe. Ce ſyrop ne coûte que depuis 11 juſqu'à 15 livres le quintal. Après avoir mis de ce ſyrop dans la chaudiere , on y verſe de l'eau ; on peut attendre pour y mettre l'eau , que le ſyrop ait commencé à bouillir. Cela ſuffit pour avoir une boiſſon forte , agréable & qui ſe conſerve un an en bouteilles , pourvu qu'on l'ait laiſſée trois mois dans les tonneaux. Si l'on veut que la liqueur ſoit plus forte , ſur cinq livres d'eau , poids de marc , on mettra 13 onces de ſyrop ; il n'en faudra que 7 ou 8 onces , ſi l'on ſe contente d'un boiſſon ordinaire. Cette derniere boiſſon doit être afforée , un mois ou cinq ſemaines après qu'elle a bouilli , & qu'on l'a renfermée dans un tonneau bien bouché.

Quant au houblon , on ne le met que quand la liqueur bout ſur le feu. Il en faut autant que pour de la biere ordinaire. Plus on la veut forte , plus la quantité de hou-

blon doit être conſidérable. On eſt en uſage dans ce pays-ci d'en mettre de 3 à 4 livres par chaque piece, jauge de Reims. Mais la regle qu'on doit ſuivre dépend beaucoup de la force plus ou moins grande du houblon.

J'ai dit qu'il faut 12 à 13 onces de ſyrop pour cinq livres d'eau qu'on a fait bouillir ; mais comme cette liqueur doit bouillir quatre, ſix & même douze heures, ſelon la quantité qu'on en fait à la fois, on doit ajouter enſus le tiers d'eau, lorſqu'on la met dans la chaudiere, parce que cette boiſſon doit bouillir à petit feu, juſqu'à ce qu'il y en ait à peu près le tiers d'évaporé.

Du reſte, on opere pour cette liqueur, préciſément comme pour la biere, à cela près qu'il faut un peu plus de levure pour la premiere, & qu'on la laiſſe fermenter ou bouillir pendant huit, dix ou douze jours, à proportion du degré de force qu'on veut lui donner. On prend cette liqueur, au goût, pour de la biere, de la meilleure eſpece ; & à moins qu'on ne ſoit prévenu, il eſt difficile de ne pas s'y tromper. Cette boiſſon a d'ailleurs la même couleur que la biere. Pour moi, je ne balance pas à préférer celle-là à celle-ci.

Juſqu'ici je n'ai parlé que du ſyrop pur & du houblon ; ſi l'on veut que cette boiſſon ait encore plus de qualité, il n'eſt beſoin que de mêler du grain avec le ſyrop, mais alors on diminue la quantité du ſecond, ſelon qu'on met une quantité du premier, plus conſidérable. On peut mettre un quart, un tiers, une moitié même de grains ; mais dans ce cas il faut avoir une cuve particuliere pour y laiſſer tremper la farine du grain qu'on veut mettre.

Je n'entre dans aucun détail ſur la manipulation de cet art, parce que je ſuppoſe qu'on eſt inſtruit de la façon de faire la biere, du degré de tiedeur où il faut prendre cette boiſſon pour y délayer de la levure &c. &c. Si l'on demandoit là-deſſus des inſtructions, je me ferois un vrai plaiſir de les donner.

Vous me faites l'honneur, Monſieur, de me demander quelquefois des inſtructions ſur des objets utiles ; vous pouvez être aſſuré de mon zele lorſqu'il s'agira de ſeconder vos vues & vos travaux pour le bien public. La Suede pourra épargner bien du grain en faiſant uſage des moyens que je viens d'indiquer. Je ne donne pourtant pas ceci ponr nouveauté. Je connois un Particulier qui, en 1740, fit plus de 500 pieces de cette liqueur. Je ne doute point que la maniere de la faire ne ſoit connue des Braſſeurs, & qu'ils ne l'employent ; mais ils n'ont garde de communiquer leur ſecret au public. J'ai l'honneur d'être &c.

II.

Nouvelle Pompe à incendie, nommée en Allemagne, Moulin à eau.

M. Kiepenhauſen, Méchanicien de Goettingen, a inventé cette nouvelle pompe qui, ſans colypile, jette l'eau ſans interruption avec autant de force que les pompes à colypile, à la diſtance de ſoixante-douze pieds & à la hauteur de quarante-huit, ſans que le volume d'eau diminue pendant tout le tems de l'opération. Deux perſonnes ſuffiſent pour la monter, la démonter, la tranſporter, & la faire jouer. La caiſſe qui contient l'eau, eſt de bon bois. Toute la machine ſe meut avec la plus grande facilité dans tous les ſens, par le moyen de deux manivelles de fer. On ſçait qu'en Allemagne une pompe ordinaire à feu coûte cinq, ſix & ſept cens rifd. argent peſant : celle-ci ne revient pas à plus de cent. L'Auteur en conſtruit de petites, de la même forme, très-propres à une infinité d'uſages : il en livrera de toutes grandeurs à ceux qui en deſireront. On trouvera chez lui toutes ſortes d'inſtrumens d'Optique, de Phyſique & de Méchanique.

On peut s'adreſſer à notre Correſpondant, à Francfort ſur le Meyn, qui à l'avenir donnera les éclairciſſemens que l'on pourra deſirer ſur des objets utiles au Public, aux Artiſtes, aux Négocians. Zélé Patriote & ami de l'humanité, il offre gratuitement ſes bons offices pour jouir du plaiſir d'obliger ſes ſemblables.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 20 Juin 1772, au Mercredi 25 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 20 à 24 livres *le ſeptier* ; *idem* au Port de la Greve de 18 à 24 liv. Le ſeigle, de 14 liv. 15 ſ. à 15 liv. 10 ſ. ; l'orge, de 9 livres 10 ſ. à 11 livres auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 20 Juin 1772 au Mercredi 25 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 18 l. 10 ſ. à 21 l. ; *idem* au Port de la Grève, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 27 Juin 1772, de 52 à 53 liv. ; *idem* nouveau de 50 à 51 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 49 à 50 ; *idem* nouveau, de 47 à 48 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 liv ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49 ; *id.* nouveau, de 46 à 47 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 l.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Jeudi 25 Juin 1772		Du Vendredi 26.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Courmont, ſix d. mois 1771.	L.	Boſcheron, ſix d. mois 1771.	J.
Deſchapelles, *id.*	M.	Lempereur, *id.*	L.
Nau, *idem.*		Rouillard, *idem.*	
S. Janvier, *idem.*		Penchain, *idem.*	M.
Delagarde, *idem.*	Z.	Patu, *idem.*	Z.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Juin 1772.*

	H	G		
Or de Portug. à . .	720			marc.
Du Mexique à . . .	714			
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . .				
31 32.	99	5		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . .				marc.
20 g. à	53	10		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	15		
Piaſtres à	48	15		

CHANGES DE PARIS, *du 27 Juin 1771.*

Amſterdam	55	½
Londres	32	3 16e.
Hambourg	181	¼ à ½
Madrid	15	2
Cadix	14	19
Livourne	96	¼
Gênes	94	¼
Lyon, *Páques*	¼	bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1772.	*Jeudi 25.*	*Vendredi 26.*	*Samedi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1197 ½ . . .	1195 97 ½ . . .	
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	FESTE.	. . . . .	272 . . . .
Prom. à 5 p. 8.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e tirage.	. . . . .	466	465 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Mardi 23 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 5 Juin.*

L'HISTOIRE de nos malheurs conſacrera des monumens éternels à la bienfaiſance. Autant que la famine a été cruelle, autant la charité active, en Allemagne, & ſur-tout en Saxe: les œuvres de la généroſité couvrent les excès du déſeſpoir. Si les moyens avoient répondu aux efforts de la bienfaiſance, il n'y auroit point eu de malheureux. Dans cette affliction commune, l'humanité a réuni tous les cœurs, les Communions différentes n'ont eu qu'une voix pour prêcher l'amour du prochain, les grands ont eté les peres des petits, chacun a vu ſon frere dans l'homme ſouffrant, & le pauvre a été le ſauveur du plus pauvre. Jamais on n'auroit oſé attendre des aumônes auſſi abondantes que celles qu'on a reçues, on ne ſçait pas à quel point l'homme eſt bon quand il eſt bon.

Les calamités ont occaſionné divers établiſſemens patriotiques; celui d'Oderan, petite Ville de l'Electorat, mérite d'être cité. En vain des Citoyens ſecourables avoient combiné leurs reſſources pour ſoulager les infortunés; la miſere ſurpaſſoit leur richeſſe, leur zele s'accroiſſoit avec les beſoins. Ils ont eu recours à une ſouſcription deſtinée à former deux Fabriques pour le ſoulagement des pauvres. Il eſt libre à chacun de ſouſcrire pour telle ſomme qu'il juge à propos, ſoit en argent, ſoit en laine ou en coton, matieres qui ſeront employées dans ces Fabriques que l'on vient d'ouvrir. Il a été décidé que la direction de ces établiſſemens ſeroit confiée à des Citoyens d'une probité reconnue, & au fait de ce genre de travail: le choix eſt tombé ſur M. Jean-Paul Schmidt, Négociant. Ce ſoin eſt gratuit. On fabriquera du drap, de la flanelle, de la futaine, du baſin, des toiles à impreſſion, marchandiſes d'un débit aſſuré. Les Directeurs veilleront à ce que la qualité en ſoit bonne, afin que les Intéreſſés retirent quelque bénéfice de leurs avances. Pour leur aſſurer la rentrée de leurs fonds, chacun s'engage à prendre de ces marchandiſes, ſuivant l'eſpece & la qualité qu'il choiſit ou commande. Les Tiſſerands, les Drapiers &c, ont pris des engagemens & donné des ſûretés. Outre les Directeurs d'Oderan, il y en aura un à Leipſick pour recevoir les marchandiſes, les livrer aux Intéreſſés &c. Cet établiſſement occupe déjà beaucoup de bras.

SAVOIE.

DE CHAMBÉRY, *le 8 Juin.*

Suite de l'Edit du Roi Les principes (ſect. 26) qui nous ont déterminés à encourager l'affranchiſſement des fiefs & emphytéoſes de tous nos vaſſaux & autres, nous engagent à établir les mêmes regles pour l'extinction des ſuſdits droits, qui ſont du

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Domaine immédiat de notre Couronne. Ainſi nous ordonnons aux Intendans de faire donner à cet effet les états preſcrits par la ſect. 2°. de cet Edit ; notre intention étant que la Délégation arbitre pareillement le prix des affranchiſſemens ; lequel devra être payé dans la caiſſe de Rédemption &c.

Sect. 27. Pour faciliter aux Communautés les moyens de procurer les affranchiſſemens des biens de leur territoire, les Intendans leur permettront d'aliéner tous les effets communs qui ne leur ſeront pas néceſſaires, & en ordonneront même d'office l'aliénation, lorſqu'ils la jugeront utile aux Communautés.

Sect. 28. Les ſommes provenantes deſd. aliénations ſeront employées au payement du prix des affranchiſſemens, à condition que les Communautés en ſeront indemniſées par les Particuliers qui en reſſentiront l'avantage. Permettons (ſect. 29) aux Communautés de s'obliger au nom de leurs Habitans, & d'emprunter les ſommes néceſſaires pour les affranchiſſemens.

Sect. 30. Les Communautés ſeront rembourſées, au plus tard dans dix ans, de toutes les ſommes qu'elles auront avancées: les Intendans ſont en conſéquence chargés de repartir entre les Contribuables, à proportion de l'affranchiſſement qui concerne chacun d'iceux, leſdites ſommes & toutes autres qui auront été employées à cet objet.

Sect. 32. Comme nous avions déterminé de racheter des tributs & autres revenus qui ſe trouvent aliénés à un intérêt qui excéde, au préjudice de nos finances, le taux commun d'aujourd'hui de deçà les monts, & que les fonds de la caiſſe de Rédemption ne ſuffiſent pas à ce rachat, que nous ne pouvons par conſéquent faire qu'au moyen d'une aliénation & démembrement de Tailles ; Nous avons choiſi pour cette aliénation les Tailles de Savoie... Nous démembrons & ſéparons la rente annuelle qui ſera néceſſaire pour les affranchiſſemens, juſqu'à la concurrence de cent & cinq mille livres ſur la Taille réelle des Villes &c, de Savoie, pour être vendue à raiſon du trois & demi pour cent en faveur de ceux de nos Vaſſaux &c, qui auront affranchi des ſuſdits droits de fiefs & emphitéoſes, & qui choiſiront d'en placer ainſi les capitaux.

Sect, 33. Les aliénations de ladite rente ſe feront par Patentes ſignées de notre main, expédiées ſans payement d'aucuns droits dûs à nos Finances &c.

Sect. 35. Nous ordonnons auxd. Villes, Bourgs &c, de faire, aux termes de l'échéance de notre Taille Royale, le payement de la rente ſuſdite aux Acquéreurs d'icelle, ou ayant cauſe, auxquels nous accordons les mêmes privileges qu'ont nos Finances, par l'exaction de ladite Taille ; avec liberté de pouvoir faire compenſation de la rente qu'ils auront acquiſe, avec la Taille particuliere à laquelle ils pourront être cottiſés dans la même Communauté.

Sect. 36. Ladite rente, excepté pour les devoirs & charges du fief, lorſqu'elle devra être ſubrogée, ne pourra jamais être ſujette à aucune diminution ou impoſition nouvelle, quoiqu'établie pour cauſe de néceſſité publique & urgente, ni pour accidens de grêle, incendie &c. Les Acquéreurs (ſect. 37) de la ſuſdite rente, & leurs ſucceſſeurs, pourront en jouir pendant tout le tems & de la même maniere qu'ils auroient dû jouir des droits affranchis aux termes de notre Edit du 5 Août 1752 ; & quant à ceux qui choiſiront d'acquérir des portions de cette rente, ſans etre obligés de les ſubroger à aucun fief, elles leur ſeront aliénées en libre & franc aleu.

Sect. 38. Déclarons tous Corps approuvés & gens de main-morte capables d'acquérir des portions de la ſuſdite rente pour le montant des affranchiſſemens qu'ils feront, ſans payer aucun droit d'amortiſſement.

Sect. 39. Nous réſervons néanmoins pour toujours à notre Procureur Général, le rachat de ladite rente moyennant la reſtitution du capital qui aura été payé dans notredite caiſſe de Rédemption.

Sect. 40. Pour obvier aux abus qui ſe commettent dans la perception des devoirs féodaux & emphitéotiques, Nous voulons que les Receveurs des lods &c, ſoient obligés de paſſer quittance aux Favetiers, des ſommes ou denrées qu'ils recevront, en y ſpécifiant pour quelle cauſe & pour quelles années ils les auront perçus, ſous peine de la reſtitution de ce qui aura été autrement exigé, ſans pouvoir plus le répéter.

Sect. 41. Outre cette quittance, ils devront noter tous les payemens qui leur ſeront faits dans un cayer qu'ils conſerveront au moins pendant cinq ans, ſi dans ce tems